



RODOBEN'NY MPANOHIRA HO AN'NY DEMOKRASIA ETO MADAGASIKARA

COMMUNIQUÉ

La Constitution de la République de Madagascar stipule à l'article 8 que « le droit de toute personne à la vie est protégé par la loi. Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie », et à l'article 19 que « l'État reconnaît et organise pour tout individu le droit à la protection de la santé ... ». En conséquence, l'État a le devoir de veiller à la santé publique et de protéger la vie de ses citoyens.

Pour lutter contre la pandémie du COVID-19, la vaccination est le seul moyen efficace, disponible et reconnu à l'échelon international. Des résultats scientifiques ont été publiés pour démontrer l'efficacité des vaccins actuellement disponibles. Plusieurs pays se bousculent pour acquérir ces vaccins afin qu'ils puissent mettre en œuvre un programme de vaccination de masse pour atteindre l'immunité collective de leurs citoyens.

L'Organisation Mondiale de la Santé, GAVI, et CEPI ont mis en place l'initiative COVAX pour aider les pays en voie de développement à accéder équitablement aux vaccins. Plusieurs pays Africains ont déjà démarré leurs programmes de vaccination contre le COVID-19 grâce à cette initiative.

Malgré la résurgence de la maladie depuis quelques semaines avec plusieurs décès quotidiens, l'État a démontré une attitude d'hésitation inexplicable sur la prise de décision d'importer des vaccins et de démarrer une campagne de vaccination. Le président de la République a même déclaré que l'État est en « phase d'observation » et préconise l'utilisation du CVO, dont l'efficacité n'est pas encore démontrée scientifiquement. Cependant, sous la pression de différentes personnalités et organisations, y compris l'opposition, le gouvernement a accepté la vaccination, mais a sollicité la communauté scientifique « d'étudier quelle sorte de vaccin serait efficace contre le variant Sud-Africain ». En outre, le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre de la Santé, a envoyé une lettre au Chief Executive Officer de GAVI le demandant d'inscrire Madagascar dans l'initiative COVAX. Dans ses différentes formes de communication, le gouvernement a délibérément manifesté son attitude d'hésitation sur la vaccination et le manque de décision ferme et d'action rapide pour sauver la population de cette pandémie du COVID-19.

Cette attitude d'hésitation qui ressemble à un « refus déguisé » n'est sûrement pas dans l'intérêt du peuple Malagasy qui continue à subir les conséquences des atermoiements de ses dirigeants.

Ainsi, nous lançons un appel au gouvernement pour procéder d'urgence à la mise en œuvre des différentes étapes exigées par l'initiative COVAX afin que le pays puisse bénéficier de son premier lot de livraison des vaccins le plus tôt possible. Nous exigeons aussi la transparence dans le développement du plan national de vaccination et de la gestion des vaccins contre le COVID-19.

Antananarivo le 30 mars 2021

Marc RAVALOMANANA